

Les Enchères du Mille Sabords

Sous le marteau de Jack Philippe Ruellan*

samedi
29 Mars
2008

Le Mille Sabords - le Salon du bateau d'occasion

Page 1 et 2 à retourner au Mille Sabords.
Page 3 à retourner à la Société de Vente Volontaire.

Réf dossier

Reçu le

Vos Coordonnées

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Tèl. Portable Tél Pro
E-mail

Rubrique

Voilier	Bateau à Moteur	Nautisme léger	Accastillage et équipement
Quillard	Pneumatique et semi rigide	Dériveur	Annexe
Dériveur intégral	Coque Open	Catamaran	Moteur Hors Bord
Dériveur lesté	Pêche promenade	Trimaran	Moteur In Board
Fifty	Vedette habitable	Planche à voile	Accastillage
Voilier de tradition	Trawler	Canoë - Kayak	Accessoires
Quillard de sport	Bateau de travail	Char à voile	Voiles
Multicoque	Divers	Surf Kite surf	Divers équipement
Remorque			Ski nautique - Wakeboard

Texte de votre annonce

Modèle Constructeur Année
Longueurm Tirant d'eaum Largeurm
Motorisation..... HB ou IB
Prix demandé€

Bateau inscrit au Mille Sabords 2007 Oui Non

Ne pas répéter les infos ci- dessus dans le texte, Ecrire en lettres majuscules, sans abréviations.

.....
.....
.....
.....
.....

Photos à transmettre à photo@lemillesabords.com

* Maître Jack Philippe Ruellan- Commissaire priseur habilité agrément n°2002-221. Société de Ventes Volontaires aux enchères publiques.

Important

- Aucune inscription ne sera remboursée.
- L'inscription officielle prendra effet après l'aval des organisateurs et à l'encaissement du règlement de l'encaissement.
- Vous devez retourner le formulaire complété « Réquisition de vente volontaire » à L'Hôtel des Ventes de Vannes, accompagné de l'acte de francisation ou de la carte de circulation- et/ou carte grise de la remorque.
- Les vendeurs de lots de petits matériels, de bateaux non immatriculés et d'antiquité de marine devront pouvoir justifier la provenance du matériel.

Catalogue.

L'inscription comprend une insertion de votre annonce (avec photos) dans le catalogue « Les Enchères du Mille Sabords » du site internet www.lemillesabords.com et dans le catalogue du site Internet de l'Hotel des Ventes de Vannes www.svvruellan.com

Expositions

Bateaux : Port du Crouesty - Terre Plein des Cap Horniers à partir du mardi 25 mars.

Lots d'accastillage : Port du Crouesty - Terre Plein des Cap Horniers à partir du vendredi 28 mars.

Antiquités de Marine : Casino Port Crouesty à partir du vendredi 28 mars.

Vente.

Samedi 29 mars 2008- Port du Crouesty.

10 h Bateaux et lots d'accastillage. Terre Plein des Cap Horniers

15 h Antiquités de Marine. Casino Port Crouesty.

Assurances

L'exposant, dès son engagement de participation à la vente aux enchères, s'oblige à souscrire, si ce n'est déjà fait, un contrat d'assurances couvrant sa Responsabilité Civile du fait notamment des biens et objets qu'il expose à cette occasion ainsi que du fait de ses actes. Durant toute la durée de la manifestation, les bateaux exposés tant à terre qu'à flot et qui seront obligatoirement couverts en Responsabilité Civile, demeurent sous la garde et la surveillance de l'exposant, que celui-ci en soit propriétaire ou non. Les organisateurs déclarent ne pas garantir l'incendie, le vol et tous dommages quels qu'ils soient qui pourraient affecter les biens et objets exposés ; le vendeur devra faire son affaire personnelle de la souscription ou non d'un contrat destiné à couvrir ces dommages. Le vendeur déclare renoncer à tout recours envers les organisateurs de la vente aux enchères; il s'engage par ailleurs à obtenir la renonciation à tout recours de la compagnie d'assurances garantissant les dommages des biens et objets exposés par lui-même.

Frais d'inscription et d'emplacement

Bateau inférieur à 8 m..... 60 €
Bateau supérieur à 8 m90 €
Lots accastillage..... 10 €
Total€

Je soussigné
déclare avoir pris connaissance du règlement des
« Enchères du Mille Sabords » et m'engage à le respecter.

Fait à Le2008
Signature & Lu et approuvé

Aucune inscription ne sera remboursée
Règlement par chèque à l'ordre du Mille Sabords.

Le Mille Sabords - BP 70-56640 Arzon-
tél : 02 97 53 62 88

info@lemillesabords.com www.lemillesabords.com

SARL Jack-Philippe RUELLAN
Société de vente volontaire agréée

8 rue du Docteur Joseph Audic
ZAC du Ténério – BP 37
56001 Vannes Cedex

Tél : 33 (0)2 97 47 26 32 Fax : 33 (0)2 97 47 91 82

Email : ruellan.cpriseur@wanadoo.fr

Site Internet www.svruellan.com

REQUISITION DE VENTE DU 29/03/08

Les Enchères du Mille Sabords Port du Crouesty- Samedi 29

Réquisition N°
Ref Dossier
N° Intracommunautaire

Nom
Prénom
N° Rue
Ville
Code Postal
Tél

Requiert Maître Jack-Philippe Ruellan de réaliser pour mon compte en ventes publiques les biens ci-après désignés. Cette réquisition sera valable à partir de sa signature et jusqu'au jour de la vente. J'autorise Maître Jack-Philippe Ruellan à faire toute publicité ou prise de vue, à se faire assister des experts ou spécialistes de son choix.

Je laisse au commissaire-priseur le soin de composer des lots d'objets au mieux de mes intérêts tout en reconnaissant que la liste des objets vendus concernant ces lots ne pourra être que sommaire.

Le vendeur déclare que les biens lui appartiennent en toute propriété, sont libres de toute saisie, tout nantissement ou autre empêchement.

Le requérant qui retire un bien confié avant la vente supportera les frais de vente, notamment de publicité, engagés pour la vente.

Le produit de la vente sera réglé par chèque ou virement bancaire après paiement de l'acheteur.

Régime TVA du vendeur (cocher le paragraphe vous correspondant)

Le vendeur atteste qu'il n'est pas redevable de la TVA Française au titre de la vente.

Le vendeur atteste qu'il est redevable de la TVA Française sur la marge au titre de la vente et s'engage à remplir sous sa seule responsabilité les obligations fiscales en résultant.

Le vendeur atteste qu'il est redevable de la TVA Française sur le prix total, au titre de la vente et s'engage à remplir sous sa seule responsabilité les obligations fiscales en résultant.

Le vendeur émettra une facture en bonne et due forme à l'encontre du Commissaire-priseur dès réception du compte-rendu de vente. Le produit de la vente diminué des frais de vente ne lui sera versé que lorsque le Commissaire-priseur aura reçu la facture en bonne et due forme, faisant notamment ressortir le prix hors taxe, le taux et le montant de la TVA.

Le Commissaire priseur décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration du vendeur, ce dernier étant le seul responsable de la déclaration et du paiement de la TVA dont il est lui-même redevable auprès des autorités fiscales compétentes.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente aux enchères publiques et des frais restant à ma charge qui se décomposent de la façon suivante :

Honoraires vendeur : De 1 à 60 000 € 5 % HT - De 60 001 € à 150 000€ 3% HT - A partir de 150 001 € 2% HT.

N° lot	Désignation des biens	Prix de réserve au marteau	Observation
1			
2			
3			

Le Déposant
Signature, précédée de « lu et approuvé »

Vannes, le